

Le 22 janvier 2002

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

IDENTIFICATION DES PROPRIÉTAIRES

Lorsque la distinction entre le nom et le prénom d'un propriétaire présente une ambiguïté et que le contenu du titre de propriété ne permet pas de trancher, alors l'identification qui se trouve au titre pourra être reportée dans son entier uniquement dans le champ "nom" du fichier des attributs d'un lot.

(Avis 02-01)

Direction générale de l'arpentage et du cadastre

5700, 4^e Avenue Ouest, G 309
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6299
Télécopieur : (418) 646-0120
Site Internet : www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre